



Montréal 



Réseau express vélo (REV) Réponses aux questions des citoyens Séance d'information virtuelle du 18 juin 2020

Le 18 juin 2020 dernier s'est tenue la séance d'information portant sur le projet du Réseau express vélo dans les rues Saint-Denis, Lajeunesse et de Bellechasse. À cette occasion, la Ville de Montréal a recueilli les nombreuses questions des citoyens.

Compte tenu du nombre important de questions, nous les avons regroupées par thématiques.

Pour revoir la séance d'information, [cliquez ici](#) !

NB : les questions ne traitant pas du Réseau express vélo n'ont pas été retenues pour ce document. Nous vous invitons à contacter le 311 pour obtenir une réponse à votre question non traitée ici. Merci de votre compréhension.

GENERAL

Q

Il y a-t-il des actions/publicités prévues pour communiquer avec les non cyclistes et proposer des incitatifs à laisser la voiture pour le vélo ?

R

Oui, une campagne promotionnelle sera lancée, après la réalisation des travaux, pour mettre de l'avant les avantages que propose le REV pour les déplacements.

Q

Dans quelle mesure le Réseau express vélo peut-il constituer une structure favorable au développement de Montréal comme "collectivité-amie des aîné-es" (Age Friendly City) ?

R

Le REV est une structure qui peut être utilisée par tous peu importe le niveau de confort. L'espace disponible pourra permettre à plusieurs usagers utilisant des tricycles, des vélos à assistance électrique et des triporteurs de l'emprunter aisément, et ce, sans nuire aux gens qui se déplacent plus rapidement. Les dépassements seront plus faciles à effectuer vu la largeur de la piste cyclable.. De plus, des feux piétons à décompte numérique et des arrêts d'autobus avec quai d'embarquement sont des mesures qui favorisent les déplacements des aînés. Enfin, des espaces de stationnement demeureront disponibles tout le long du tronçon de Saint-Denis.

Q

Où peut-on trouver une carte précise du REV ?

R

Sur le site de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :
<https://montreal.ca/articles/le-rev-un-reseau-express-velo>

CONCEPTION

Q

Est-ce qu'un budget est alloué afin d'assurer l'entretien et la pérennité du REV sur le long terme ?

R

En général, l'entretien des aménagements cyclables est une responsabilité d'arrondissement. Un ajustement au niveau des budgets est donc prévu pour tenir compte de l'entretien de ces nouveaux aménagements. Par ailleurs, des choix faits lors de la conception, tels que la construction de mails et de quais, ainsi que l'utilisation de marquage longue durée, permettent de réduire les coûts d'entretien.

Q

Est-ce c'est la ville-centre finance le projet en entier ou les arrondissements font leur part ?

R

Le REV est un projet financé par la ville-centre. L'entretien des infrastructures sera ensuite réalisé par l'arrondissement.

Q

Ma question porte sur l'intersection Rosemont et Saint-Denis (coin sud-ouest). Présentement il n'y a plus assez d'espace pour les piétons lorsqu'ils attendent au feu de circulation. Est-ce qu'un aménagement particulier est prévu pour donner un plus grand espace aux piétons pour éviter qu'ils aient à attendre dans la piste du REV ?

R

Cette information n'était pas un intrant lors de la conception. Toutefois, nous profitons de la mise aux normes des feux dans ce projet pour améliorer l'expérience des piétons à toutes les intersections, dont celle-ci.

Q

Avez-vous pensé au raccordement du REV avec la piste Des Carrières ? Présentement, les usagers de cette piste qui veulent emprunter la rue Saint-Denis doivent rouler sur une bretelle à contresens.

R

Les deux bretelles seront configurées avec des bandes pour permettre la connexion entre le REV et la piste Des Carrières. Une rampe d'accès sera aussi construite du côté est sur Des Carrières

Q

Considérez-vous retirer la bretelle au coin nord-ouest de l'intersection Saint-Denis / Rosemont ? Ce type d'aménagement compromet la sécurité des piétons et cyclistes.

R

La bretelle est présentement fermée et cette fermeture est permanente.

Q

Est-ce que le stationnement automobile sera possible sur la rue de Bellechasse ?

R

Le stationnement sera toujours possible sur de Bellechasse lorsque la largeur de la rue le permettra. Toutefois, à certains endroits, le stationnement sera complètement retiré. Sur l'ensemble du projet, on estime que 20 % des espaces de stationnement seront maintenus sur la rue de Bellechasse. Les débarcadères et les bornes de recharge de véhicules électriques seront déplacés à proximité.

Q

Est-ce que les deux pistes cyclables seront déneigées l'hiver ?

R

Oui, les pistes cyclables du REV seront praticables 12 mois par année et déneigées l'hiver.

Q

Comment les pistes seront entretenues en hiver ?

R

Les pistes du REV seront déneigées avec des équipements mécaniques adaptés. Les abrasifs seront utilisés pour éviter la formation de la glace sur la chaussée.

Q

Est-ce un projet qui sera évalué afin de connaître son impact sur la circulation automobile ?

R

En collaboration avec l'arrondissement, un suivi régulier sera réalisé pour évaluer le débit et la vitesse des voitures. Des ajustements seront réalisés pour éviter que les automobilistes utilisent les rues résidentielles pour se déplacer.

Q

Des choses seront-elles mises en place pour que les cyclistes respectent les nouvelles pistes et sens de circulation ?

R

Du marquage au sol indiquera le sens de la circulation pour les cyclistes.

Q

Comment sera faite l'interconnexion vers le reste du réseau cyclable à partir de la rue Cherrier ?

R

La connexion s'effectuera par la rue Roy pour rejoindre la rue Berri.

Q

Quand l'axe sera-t-il complété jusqu'à Viger ?

R

Les travaux de l'axe 1 du REV, entre le boulevard Gouin et la rue des Pins seront complétés d'ici la fin de l'année 2020. La complétion jusqu'à Viger sera réalisée dans une phase subséquente. (après 2021)

Q

Quels outils seront mobilisés afin d'évaluer la sécurité des nouvelles pistes cyclables ?

R

Une analyse sur la circulation et la sécurité sera faite pendant toute la première année du REV.

Q

Est-ce que les aménagements de la piste cyclable et de la rue seront modifiés aux abords du boulevard Crémazie et sous l'autoroute métropolitaine ?

R

Des bordures de béton seront aménagées sous l'autoroute Métropolitaine et aux intersections des boulevards Crémazie pour protéger les cyclistes des véhicules.

Q

Est-ce que les arrêts d'autobus seront déplacés après les feux de circulation afin de sécuriser les intersections pour les cyclistes ?

R

Effectivement, les arrêts d'autobus seront tous situés après les feux de circulation.

Q

Quelle est la place du verdissage dans ce projet ?

R

Des fosses de plantation et d'arbres seront construites à plusieurs intersections le long du tronçon. De plus, des traverses à mi-bloc seront construites au centre de la rue (dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal) et seront verdies.

Q

Y-a-t-il eu ou va-t'il y avoir des consultations d'organismes de personnes handicapées et d'experts en accessibilité universelle ?

R

Des rencontres avec les représentants des personnes à mobilité réduite ont eu lieu lors de la conception du projet.

Q

Entre le boulevard Crémazie et la rue De Castelnau sur Saint-Denis, est-ce que le REV enlève 2 voies de circulation pour laisser une voie dans chaque direction ?

R

En hors pointe, il y aura effectivement qu'une seule voie par direction. En pointe, il y aura une voie direction sud et deux voies direction nord.

Q

Où en sommes-nous avec un axe est-ouest qui traverse l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension au complet ?

R

Différents axes est-ouest sont actuellement à l'étude.

Q

Combien de stationnements disparaîtront ?

R

Sur l'axe de Bellechasse environ 20 % des stationnement seront conservés.

Pour l'axe nord-sud, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, 80 % des places de stationnement seront conservées sur la rue Saint-Denis, à l'extérieur des heures de pointe. 90 % des places de stationnement seront conservées sur la rue Lajeunesse.

Q

Quelle étude de circulation avez-vous effectué pour éviter la création des bouchons de circulation notamment dans Rosemont ?

R

Une reconfiguration de la rue de cette envergure aura inévitablement un impact sur la circulation. Plusieurs automobilistes choisiront donc un autre axe pour effectuer leur transit nord-sud, ramenant ainsi les débit automobiles à un niveau cohérent à l'aménagement de la rue. Dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, la configuration est en cohérence avec celle qui est prévue de part et d'autre, assurant une dynamique de circulation acceptable.

Q

Comment entrevoyez-vous tout le trafic commercial qui passe actuellement sur Saint-Denis ?

R

Tout changement sur le réseau routier demande de l'adaptation dans les premières semaines suivant leur mise en place. Toutefois, les automobilistes s'ajusteront à ces changements qui seront permanents et trouveront un nouvel itinéraire. La période du chantier aidera à installer ce changement.

Q

Comment assurer la coexistence du trafic avec les vélos ?

R

Les cyclistes seront protégés par les infrastructures du REV par des mails en béton à toutes les intersections et par la présence de bollards et de marquage au sol tout le long du trajet. La programmation de plusieurs feux de circulation sera aussi revue.

Q

Pourrait-on espérer un REV qui traverse tous les arrondissements de Montréal dans les années futures?

R

Le REV est un projet de réseau cyclable de 184 km qui sera réparti sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. À terme, il comptera 17 axes. Vous pouvez consulter la carte du REV [ici](#).

Q

Comment le REV peut-il être bénéfique pour les automobilistes ?

R

Le REV permettra aux citoyens de se déplacer de façon efficace, sécuritaire et agréable. En assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route, il permettra à tous les usagers de se déplacer de façon plus sereine. Autrement dit, chacun aura une place claire et sécuritaire sur la route. De plus, le REV améliorera la qualité de vie des citoyens grâce à l'apaisement de la circulation et à la réduction de la pollution visuelle, sonore et atmosphérique. Finalement en permettant à certains citoyens de se déplacer en vélo plutôt qu'en voiture, il améliorera les conditions de déplacement pour tous les usagers.

Q

La peinture au sol sera refaite à chaque printemps ? Quel est le coût supplémentaire par rapport à avant ?

R

Le marquage au sol sera refait lorsque nécessaire. De la peinture de longue durée sera utilisée pour les seuils d'entrées, les SAS et les lignes de délimitation, réduisant ainsi l'entretien. Le marquage sera fait par les services de la Ville limitant les coûts.

Q

Y aura-t-il des infrastructures prévues pour permettre le virage à gauche ?

R

Beaucoup d'enjeux de sécurité sont liés au virage à gauche et de nombreuses collisions entre les véhicules et les piétons/cyclistes surviennent lors de ce mouvement. De plus, le virage à gauche ne favorise pas la fluidité de la circulation. Pour ces raisons, le virage à gauche véhiculaire sera limité à quelques intersections seulement.

Q

Doit-on s'attendre à une densification du trafic dans la rue Saint-Denis ?

R

Étant donné que les aménagements du REV prévoient une réduction du nombre de voies de circulation, l'achalandage véhiculaire sur la rue Saint-Denis sera donc réduit et la rue apaisée.

Q

Sur quel axe la circulation automobile sera-t-elle susceptible de se déplacer ?

R

La circulation automobile se répartira sur les neuf axes nord-sud existants du réseau artériel qui traversent les quartiers centraux, incluant Saint-Denis.

Q

Y a-t-il déjà un échéancier d'entretien de prévu pour cette infrastructure ?

R

Les infrastructures mises en place (mails de béton, lampadaires, feux de circulation, etc.) ont une durée de vie de plus de 15 ans.

Q

Est-ce que la sécurité au niveau de l'emportiéage est continue sur l'ensemble du parcours ?

R

Oui, une zone tampon est prévu entre les véhicules stationnés et la piste cyclable afin d'éviter l'emportiéage.

Q

Est-ce que les pistes cyclables seront assez larges pour rouler côte-à-côte sur l'ensemble du parcours ?

R

Les aménagements cyclables seront d'une largeur de 2,4 m à 3 m, soit suffisamment larges pour circuler côte-à-côte ou permettre les dépassements.

Q

Dans l'avenir, est-ce qu'il y aura des séparations en mail de béton tout au long lors de la rénovation complète des rues ? (Saint-Denis, Bellechasse, etc.)

R

Il est prévu de construire des pistes cyclables protégées tout le long des axes du REV en profitant des opportunités offertes par des projets de réfections des infrastructures souterraines et de rues.

Q

Peut-on comparer la "Route Verte Boyer" et le Réseau Express Vélo ?

R

Les aménagements de ces deux infrastructures cyclables sont différents. Le REV aura des pistes cyclables de chaque côté de la rue et ces pistes cyclables seront unidirectionnelles. De plus le REV emprunte une rue du réseau artériel qui dessert une grande quantité d'attraits.

Q

Y aura-t-il moins d'arrêts sur de Bellechasse qu'à l'heure actuelle ?

R

Le projet ne prévoit pas de modifier les modes de gestion par les panneaux d'arrêt pour le moment.

Q

Comment les stationnements vélo seront-ils répartis sur le réseau ?

R

Des supports à vélo seront ajoutés tout au long de l'axe avec une attention particulière près des lieux achalandés.

TRAVAUX

Q

Quelle est la durée des travaux ?

R

Rue Lajeunesse : 120 jours (De Castelnau à Gouin);
Rue Saint-Denis et Berri : 75 jours (de Jarry à Crémazie et de Crémazie à Gouin);
Rue Saint-Denis : 90 jours (de Jean-Talon à Roy).

Q
Quelles sont les dates d'ouverture prévues pour l'axe nord-sud Saint-Denis ?

R
La fin des travaux est prévue entre la mi-septembre et la fin septembre 2020. Le REV sera ouvert complètement à ce moment-là.

Q
Quelle est la date de commencement des travaux entre Beaubien et Saint-Zotique ?

R
Les travaux commenceront le 27 juillet 2020.

Q
Il n'y a pas d'autobus et arrêts d'autobus présentement sur la rue Lajeunesse, entre Castelnau et Crémazie. Je ne comprends pas pourquoi la présentation mentionne l'ajout d'arrêts d'autobus surélevés sur Lajeunesse. Est-ce une erreur ?

R
Il y a deux arrêts d'autobus existants sur la rue Lajeunesse, entre De Castelnau et Crémazie, pour le circuit 99, soit au coin de Faillon et Villeray.

Q
Quel est l'échéancier des travaux sur Saint-Denis, entre Jean-Talon et Jarry ?

R
Les travaux devraient débuter à la fin septembre et sa durée est estimée à 45 jours. Il est possible que le pavage final de la chaussée soit réalisé en 2021.

Q
Est-ce que les trous qui existent sur les bords des rues, souvent dans les pistes cyclables, seront comblés et l'asphalte sera-t-elle relativement lisse ?

R
La chaussée sera pavée sur sa pleine largeur lors des travaux d'installation du REV.

Q

Quel sera l'aménagement au coin De Castelnau et Lajeunesse? Il y aura une importante accumulation de vélos qui souhaitent tourner à gauche (De Castelnau vers Lajeunesse).

R

Le mouvement de virage des cyclistes pourra se faire soit en deux temps ou directement en virage à gauche tel un véhicule routier. Un SAS vélo sera aménagé sur De Castelnau afin d'augmenter la visibilité des cyclistes, procurer plus d'espace pour l'attente et permettre d'effectuer un mouvement de virage en premier.

Q

Est-ce que le Café Ferlucci pourra conserver sa terrasse ?

R

Oui.

FEUX DE CIRCULATION

Q

Des feux de circulations pour vélo seront-ils installés pour rendre les croisements moins dangereux ?

R

Oui, des feux vélos seront installés à la plupart des intersections le long de l'axe.

Q

Est-ce que les feux de circulation sur le REV seront synchronisés ou optimisés pour une certaine vitesse ?

R

Les feux de circulation seront synchronisés pour permettre aux cyclistes de circuler et éviter de s'arrêter à chaque intersection. La vitesse de synchronisation des feux sera établie à 20 km/h.

STATIONNEMENT/DÉBARCADÈRE

Q

Quelles mesures sont envisagées pour palier au retrait des espaces de stationnement des véhicules ?

R

Pour l'axe nord-sud, peu d'espaces seront retirés. Les rues transversales pourront absorber la perte de stationnement. Pour de Bellechasse, les stationnements sur rue sont retirés pour des enjeux de sécurité liés

à la présence importante d'entrées charretières menant à des garages ou des stationnement privés. De plus, les rues transversales permettront aussi d'absorber les pertes de stationnement.

Q
Les emplacements de vignettes seront-ils remplacés ?

R
Les emplacements de vignettes ne sont pas touchés par le réaménagement de la rue Saint-Denis.

Q
Restera-t-il des aires de stationnement pour les résidents sur la rue Saint-Denis ?

R
La majorité des stationnements sera maintenue sur la rue Saint-Denis. (86 %).

Q
Quelle est la gestion des impacts prévue par rapport au stationnement automobile ?

R
La mise en place de zones SRRR pourra être réalisée à la demande des résidents des rues aux alentours de Bellechasse afin de définir des zones de stationnement qui leur seront réservées.

Q
Comment faire si on doit déménager sur Saint-Denis, entre Crémazie entre Liège et Guizot ?

R
Contacter le 311 ou la ligne info-travaux 514 872-3777 pour indiquer la date de votre déménagement. Le chargé de projet entrera en contact avec vous pour donner accès à votre résidence au camion de déménagement.

Q

Est-ce que l'Escouade mobilité sera présente pour s'assurer qu'il n'y ait pas de véhicule stationnés entre les bollards ?

R

L'Escouade mobilité a pour mandat d'assurer la mobilité de la circulation. Elle s'assure que les déplacements à pied et à vélo ne soient pas entravés. Elle portera assurément une attention particulière aux nouvelles infrastructures du REV.

Q

Pourquoi supprimer le stationnement sur de Bellechasse près d'Iberville et De Lorimier et Papineau ?

R

La largeur de la rue ne permet malheureusement pas d'avoir, en même temps, des aménagements REV, une voie de circulation et des voies de stationnement. Il a donc été nécessaire de faire un choix et les espaces de stationnements ont été retirés afin d'offrir des aménagements sécuritaires et accessibles à tous.

Q

Serait-il possible pour les résidents de Saint-Denis, côté est, de s'arrêter en automobile devant leur résidence pour rentrer des commissions par exemple dans la zone sans stationnement et ce, sans obstruer la circulation ?

R

Sur Saint-Denis au sud de Jean-talon, du stationnement en double bloquerait la seule voie de circulation. Les résidents ne pourront donc pas immobiliser leurs véhicules ailleurs que dans un espace réservé pour du stationnement.

CIRCULATION

Q

Est-ce possible de réduire la vitesse à 40 km/h et d'installer un panneau qui affiche la vitesse des gens pour les sensibiliser ? Plusieurs sortent de l'autoroute et roulent à des vitesses très élevées avant de prendre un rythme plus sécuritaire quelques lumières plus loin. Nous sommes tout près d'une école primaire.

R

La limite de vitesse affichée sur Saint-Denis est déjà de 40 km/h. Pour ce qui est des panneaux à affichage variable des vitesses pratiquées, la nécessité de leur implantation sera évaluée après la fin des aménagements du REV.

Q
Pourquoi avoir placé la piste cyclable près des trottoirs ?

R
La position des cyclistes près des trottoirs permet de sécuriser les déplacements à vélo et d'améliorer le confort.

Q
Pourquoi ne pas installer une caméra pour le contrôle de la vitesse et le respect des feux de circulation pour les vélos ?

R
À la suite de l'implantation du REV, un suivi des déplacements véhiculaires sera réalisé grâce à l'installation de caméra. Au besoin, un renforcement de la présence policière pourrait être envisagé.

Q
Allez-vous mettre des dos d'âne sur la rue Lajeunesse, devant l'école primaire Saint-Gérard ?

R
Il n'est pas prévu d'ajouter de dos d'âne. Cependant, la rue Lajeunesse sera réduite à une seule voie face à l'école et un réaménagement complet de l'intersection De Liège est planifié pour améliorer le confort et la sécurité des écoliers.

Q
Des travaux sont-ils prévus pour apaiser la circulation à l'intersection De Castelnau/Lajeunesse ?

R
Un SAS vélo sera aménagé sur De Castelnau afin d'augmenter la visibilité des cyclistes, leur procurer plus d'espace pour l'attente et leur permettre d'effectuer leur mouvement de virage en premier. De plus, une saillie végétalisée sera aménagée sur Lajeunesse, à l'entrée de la voie cyclable.

Q

Qu'allez-vous faire pour garantir la sécurité des cyclistes sur les routes que les conducteurs frustrés utilisent pour contourner la congestion ?

R

À la suite de l'implantation du REV, un suivi des déplacements véhiculaires sera réalisé grâce à l'installation de caméra. Au besoin, un renforcement de la présence policière pourrait être envisagé. De plus, des aménagements cyclables sécuritaires seront priorisés afin d'assurer leur accessibilité et de limiter les conflits entre les modes.

Q

Comment comptez-vous sensibiliser la population au respect du sens unique ?

R

La direction du sens unique cyclable sera indiquée par de la signalisation ainsi que du marquage au sol.

Q

Est-ce que les camions lourds pourront encore circuler sur la rue Saint-Denis ?

R

Oui.

ARRONDISSEMENT

Q

Pourriez-vous prévoir une zone de permis et vignettes (SRRR) sur la 40e Avenue ?

R

Il s'agit de faire une demande à l'arrondissement en composant le 311.

Q

Depuis plus d'un an, le seul accès possible pour se rendre au CPE Rosemonde est par Bellechasse en direction est ou par la 21e Avenue en raison des travaux du SRB Pie-IX. Tant que les travaux du SRB ne sont pas terminés, il n'y a pas d'autres options, car Bellechasse est fermée à l'est. Par conséquent, les résidents devront, dès le 14 juillet, effectuer un détour au Sud de Rosemont, pour arriver du nord sur Pie-IX et tourner

à droite sur Bellechasse, ce qui sera la seule option d'accès. Pourquoi ne pas avoir attendu la fin des travaux sur Pie-IX?

R

Puisque les travaux du SRB Pie-IX se terminent en 2022, le projet du REV sur de Bellechasse aurait été retardé de deux ans. La fermeture de l'intersection de Bellechasse/Pie-IX, actuellement en cours, doit se terminer en juillet. Une coordination entre les deux chantiers sera faite pour faciliter les déplacements vers le CPE Rosemonde et les autres commerces et institutions du secteur.

Q

En quoi le REV est différent de Boyer ? Comment empêcher le trafic de bifurquer dans le réseau local ?

R

La piste bidirectionnelle sur la rue Boyer est d'une largeur inférieure à 3 m sur certains tronçons. Le REV est un aménagement d'une largeur minimale de 2,3 m par direction en tronçon (excluant les largeurs minimales au niveau des saillies de trottoir).

Le REV permet ainsi de desservir beaucoup plus d'utilisateurs que la piste Boyer qui fonctionne depuis plusieurs années à pleine capacité. De plus, les largeurs plus importantes des aménagements et les dégagements de la visibilité proposés sur le REV permettent d'assurer de meilleures conditions de sécurité pour l'ensemble des modes de transport.

Q

Entendez-vous apporter des améliorations pour aider les aînées qui ne peuvent marcher que sur une courte distance et qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer et faire leurs courses? Si oui, quelles sont-elles ?

R

L'ensemble des places réservées pour les personnes à mobilité réduite a été conservé ou relocalisé dans le cadre du REV Bellechasse. Notre équipe a contacté tous les utilisateurs de ces places pour trouver une solution optimale qui répond à leur besoins. La même chose a été faite pour les débarcadères de transport adapté.